

AUDIENCE AVEC Martine PINVILLE – 14/12/2016

Liminaire :

Madame la ministre,

Comme vous le savez, ce plan d'action ne répond pas aux revendications portées par la fédération des finances CFTC et son syndicat DGCCRF. Nous demandons toujours la sortie des agents CCRF des DDI et le rétablissement d'une chaîne de commandement verticale, allant du ministre à chaque agent, en passant par la directrice générale.

Ce rétablissement est le seul moyen de retrouver la pleine efficacité de notre administration.

Comment peut-on laisser des agents sous l'autorité de cadres, qui ne sont pas subordonnés à notre directrice générale ?

Il est loisible de constater tous les problèmes liés à cette absence, y compris dans la mise en œuvre de quelques mesures positives du plan d'action.

Nous pensons particulièrement à la mesure 1 prévoyant que tous les agents de notre administration soient placés sous l'autorité hiérarchique d'un cadre CCRF. Dans certains départements, elle se heurte à une hostilité voire à un refus des directeurs et des préfets.

La mesure 8 sur la visibilité et la lisibilité des missions n'est pas non plus rentrée en vigueur dans tous les départements, compte-tenu là encore, de la mauvaise volonté de l'encadrement local.

La circulaire du 14 juin laisse la possibilité de services mixtes, ce que la CFTC a dénoncé. L'ancien ministre de l'économie avait donné des instructions pour résoudre ce problème. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

De plus, la partition des agents CCRF entre les DDI et les DIRECCTE est contre-productive. Elle conduit à séparer des agents qui doivent travailler ensemble. Il n'est pas acceptable non plus qu'en fonction de leur affectation, les agents n'aient pas les mêmes droits, comme le prouve notamment la nouvelle réglementation sur le télétravail.

La situation des agents de la DGCCRF dans les DDI n'est pas satisfaisante : les conditions de travail sont dégradées et le bilan social 2015 ne peut que confirmer les difficultés qu'ils rencontrent. Le taux de souffrance au travail est plus de deux fois supérieur à celui constaté dans les DIRECCTE.

Il est donc indispensable que le nouveau gouvernement prenne enfin la décision de rendre son indépendance à la DGCCRF ; à minima, il doit retirer les agents des DDI pour les affecter dans les unités départementales des DIRECCTE.

Il est également nécessaire de revoir à la hausse les effectifs de notre administration. La stabilisation de ceux-ci depuis quelques années ne saurait occulter la situation de nombreux départements. Ceux-ci ont perdu plus de la moitié de leurs agents, ce qui ne fait qu'aggraver les conditions de travail déjà largement mises à mal par la RGPP.

Terminons par une note un peu plus positive : l'abandon pour 2017 du RIFSEEP ! Il importe que cet abandon soit pérennisé et appliqué aux agents du SCL.

Nous vous remercions.

Madame PINVILLE recevait, comme suite à sa demande, les organisations syndicales de la DGCCRF ainsi que leurs fédérations.

Elle était accompagnée de son directeur de cabinet, de madame HOMOONO et de monsieur CHASTENEY DE GERY.

Elle a rappelé que le plan d'actions avait pour but d'appuyer les agents et également la mise en place de l'inter-départementalité.

Ce plan doit permettre de nouvelles relations entre l'échelon régional et départemental.

Elle a également indiqué que le calendrier dudit plan était maintenu et rappelé ses principaux objectifs :

- redonner de la visibilité à la DGCCRF
- placer chaque agent sous l'autorité d'un cadre CCRF
- faciliter l'accès à l'administration centrale
- permettre une communauté de travail plus efficace.

Elle a cependant reconnu que l'inter-départementalité était un sujet sensible et évoqué la mise en place des expérimentations. L'une est déjà en cours dans la région Bourgogne-Franche-Comté, et l'autre prévue début 2017 en région PACA.

Madame HOMOONO a indiqué que certaines mesures avaient démarré et d'autres considérées en place (2, 3, 4, 5, 6, 7).

Sur la visibilité et lisibilité de notre administration, la directrice générale a rappelé qu'un peu moins de 60 % des départements avaient appliqué la mesure 8.

Par ailleurs, une instruction ministérielle à destination des préfets de région est en cours de finalisation et devrait être transmise aux organisations syndicales.

Concernant le redéploiement des effectifs entre régions et départements, la direction générale attend de mesurer toutes les conséquences de la fusion des régions pour prendre des décisions.

En réponse aux nombreuses remarques, critiques et questions des organisations syndicales, madame PINVILLE n'a fait que confirmer que ce plan d'action avait été décidé et devait être mis en place au mieux.

Elle a notamment insisté sur la création de cadres bi-départementaux, une première vague étant déjà lancée et une deuxième étant prévue en 2017.

Elle a reconnu que les expérimentations en cours et futures pouvaient susciter des inquiétudes chez les agents et qu'il convenait de clarifier les choses ; elle a insisté sur le maintien des effectifs.

CFTC-CCRF

ENCCRF - BP 60 - 34935 MONTPELLIER CEDEX 9

t 04.99.52.74.17 - 07.83.35.96.16

✉ cftc@dgccrf.finances.gouv.fr

🌐 www.cftc-ccrf.org



@cftccrf



cftc dgccrf

N. HOMOONO a poursuivi pour indiquer que les 14 mesures du plan devaient être mises en œuvre.

En réponse aux critiques de nombreuses OS, dont la **CFTC**, elle a reconnu que la lisibilité n'avait pas supprimé les services mixtes, qui sont en contradiction avec la mesure 1 du plan d'actions.

Concernant l'expérimentation en PACA, elle a indiqué que les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation seraient définies rapidement.

Elle a précisé que la mesure 8 devait se déployer dans tous les départements et que la direction générale étudierait les schémas régionaux de mutualisation proposés.

En réponse aux interrogations syndicales, elle a réaffirmé l'importance du SCL dans les missions de la DGCCRF, et que l'instruction sur les réseaux de contrôle pourra être revue si nécessaire.

Concernant les cadres bi-départementaux, elle a indiqué que la CAP du 16 décembre devrait permettre d'augmenter leur nombre.

La CFTC n'a pas dans ses habitudes de pratiquer la chaise vide !

Néanmoins, elle sait parfaitement s'opposer quand il faut refuser l'inacceptable !

Nous avons inlassablement rappelé nos arguments et notre position lors des diverses réunions !

Cette dernière manquant manifestement de préparation, 3 organisations syndicales l'ont quittée.

Dès lors, nous avons tenu à rappeler à Martine PINVILLE que :

- **pour la CFTC, l'application du plan d'actions tel qu'il est conçu ne permet pas de résoudre les difficultés rencontrées par les agents.**
- **pour la CFTC, il est indispensable de rétablir une chaîne de commandement verticale et d'augmenter les effectifs de notre administration.**
- **c'est ce que la CFTC a toujours défendu et continuera à défendre ! L'intérêt des agents avant tout !**

Nous avons donc considéré que la réunion était ajournée et qu'il n'y avait plus aucune raison de la poursuivre.

Madame PINVILLE a précisé qu'une prochaine réunion se tiendrait après avoir revu les sujets.

Dont acte ! Nous avons ensuite quitté les lieux...